

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
05 mars 2024

Présents : Mesdames, Messieurs CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien;

Mis en ligne :
14 mars 2024

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : BONNAFOUS Catherine donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, JOUAULT Jaroslava donne pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LETENDRE Christophe donne pouvoir à DEGUILLARD Julie, VALLE Priscilla donne pouvoir à NOULLEZ Sébastien;

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Absents : GARNIER Chrystèle.

Madame Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 05 mars 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 7

Délibération n°2024-020. Finances : Salle de billard – demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Rapporteur : V POINTIER

VU le code général des collectivités,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 5 mars 2024,

CONSIDERANT que la commune peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024,

CONSIDERANT que la commune souhaite construire une salle de billard,

CONSIDERANT que le coût de la création de la salle de billard est estimé à 507 600 € HT,

Pour ce faire, le Conseil municipal doit délibérer pour arrêter les modalités de financement et solliciter la subvention dans le cadre de la DETR et la DSIL 2024.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**

D'ARRETER les modalités de financement suivantes :

Coût total de la création de la salle de billard	507 600 € HT (tarif actualisé Avant-Projet Définitif)
DETR et/ou DSIL	165 000,00 €
Fonds de concours	200 000,00 €

DE SOLLICITER l'Etat pour le versement d'une DETR ou d'une DSIL pour financer le projet de construction d'une salle de billard.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

